

COMPTE RENDU N° 6 REUNION COTECH DU 20/10/2022

REVISION DU PLU

Présents : Joël SAUGUES, Christian POUSSIN, Angélique BRAGUIER, Nho GALLOIS, Eve MALLIER, Christian GUIHERMET, Sylvie MEINEL, Philippe VANTIEGHEM, Jean-Luc DARY, Jean-Antoine BUNOZ, Ingrid LANGE, Augustin COLLADO, Catherine LELONG, Roger BERENQUER, Sophie CHAMPETIER.

Absents excusés : Frédéric BUISSON, Alain ROMERO, Lionel GEORGES, Armance BOCOGNANO, Lison RANQUET, Nathalie VIALE, Gilbert VIVIET, Robert FONTANA, Armand STRUBEL.

Monsieur Joël SAUGUES prend la parole et demande aux membres présents s'il y a des modifications à apporter au compte rendu de la réunion COTECH qui s'est déroulé le 13/09/2022.

Aucune observation n'est faite.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Joël SAUGUES tient à remercier toutes les personnes présentes. Les échanges et idées émis sont constructifs.

Il tient à revenir sur un point abordé à la dernière réunion du 13 septembre dernier, concernant la largeur des accès pour le passage des véhicules de secours, un pompier doit apporter une réponse, à priori la largeur serait de 5 mètres

Il propose aux membres présents d'aborder les thèmes **PLAN DE CIRCULATION, SENS DE CIRCULATION, AMENAGEMENT DES VOIES DOUCES, LES DEPLACEMENTS DOUX.**

Monsieur Joël SAUGUES propose de faire trois groupes de travail. Des plans sont distribués pour faciliter le traçage des voies douces, des éventuels stationnements et zones bleues.

1^{er} groupe :

Eve MALLIER, Angélique BRAGUIER, Christian POUSSIN, Christian GUIHERMET

Pistes cyclables sur les grands axes :

Route de Nîmes,

Route de la Baume,

Route d'Uzès,

puis

Avenue des Fontaines,

Rue du Faou,

Rue des Pistes,

Rue du puit vieux vers la rue Belle Grappe,
Rue des Oliviers + rue des Amandiers.

Rue de la république : Faire de la rue de la République une « rue partagée », interdiction de doubler les cyclistes.

Rue Coste d'Eouze :

Prolongement de la voie sur la partie départementale jusqu'à la route de Cabrières, les parcelles sont déjà réservées.

Carrefour à revoir en bas de la rue des oliviers /Coste d'Eouze /Route de Nîmes dangereux pour cyclistes.

Zone bleue :

Place du marché.

Aire de covoiturage : sur le parking jardin de garrigues.

Création du sentier pédestre autour de Poulx.

Réaménager le chemin des Cazaux dans la continuité Renardière -Vieux Puits- chemin des Cazaux.

Marquage places de parking en haut de la rue Coste d'Eouze.

2^{ème} groupe :

Ingrid LANGE, Augustin COLLADO, Jean-Antoine BUNOZ, Roger BERENGUER

POINTS ABORDES :

- Avenue de la République en sens unique + création de trottoirs et de pistes cyclables,
- Stationnement interdit rue Coste d'Eouze,
- Terrain disponible entre la rue de l'Avenir et l'avenue de la République, création d'un poumon vert avec aire de jeux,
- Espace covoiturage à l'entrée Nîmes et sortie Uzès,
- Accès vélos, trottinettes et piétons sécurisés uniquement sur les axes départementaux. Pas dans les rues du village,
- Limitation de vitesse à 30 km/h dans tout le village,
- Mettre la place du marché en zone bleue,
- Libérer les trottoirs des poteaux,
- Programmer des trottoirs sur chaque nouveau lotissement et interdire tout poteau sur les trottoirs.

3^{ème} groupe :

Sylvie MEINEL, Nho GALLOIS, Catherine LELONG, Philippe VANTIEGHEM, Jean-Luc DARY

- 1- Limiter la vitesse à 30km/h dans le vieux village,
- 2- Interdiction de doubler sur la Départementale route de Nîmes,
- 3- Un sens unique : rue de la République, rue de la Renardière, rue des Aires. Passage d'un bus assez étroit.
- 4- Interdiction de stationnement, rue de la République,
- 5- Passage piétons, le long du cimetière, A VOIR,
- 6- Tracer passage piétons rue du Serpolet, Chemin des Cazaux et rue du Vieux Moulin,
- 7- Parking jardin des Garrigues pour covoiturage, à voir pour sécuriser,
- 8- Marquage stationnement rue Coste d'Eouze, parking en épis,
- 9- Zone bleue : Mairie, espace Garrigue, le haut de la rue Coste d'Eouze,
- 10- Prévoir ralentisseurs : rue des Pistes. Trouver des solutions pour ralentir la vitesse.

La séance est levée à 19 H 45.

La prochaine réunion COTECH aura lieu **le Jeudi 08 décembre 2022 à 18 heures 30 en salle des mariages.**

L'ordre du jour portera sur « Recommandations architecturales dont murs de clôture ».

Joël SAUGUES

Adjoint à l'urbanisme

